



**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Ecole de Musique de l'Artois
Année scolaire 2019/2020—Période de Septembre à Juin**

**TARIFS PAR ELEVE POUR LES PERSONNES DES COMMUNES
NON ADHÉRENTES AU SIVU**

*(c'est-à-dire dont la résidence principale se situe hors des communes de
Neuville Saint Vaast, Maroeuil et Roclincourt)*

Formation Musicale (F.M.) et Formation Instrumentale (F.I.)

	<u>Facturation annuelle</u>
F.M. éveil Musical :	157 €
F.M. : 1ère année (1CA)	218 €
F.M. : 2ème et 3ème année (1CB, 1CC) :	218 €
F.M. : dès la 4ème année (1CF et plus) :	328 €
F.I. : 1ère, 2ème, et 3ème année (1CA, 1CB, 1CC) :	710 €
F.I. : dès la 4ème année (1CF et plus) :	1064 €

ATTENTION :

- Les élèves extérieurs aux communes du SIVU participant à la classe d'orchestre dès la deuxième année de formation musicale et/ou membres des harmonies de Neuville Saint Vaast et Maroeuil sont priés de se rapprocher des Maires des communes.

**La classe d'orchestre est obligatoire dès la 2ème année d'instrument (1CB).
Le coût est intégré dans les tarifs de la formation (ci-dessus).**

INSTRUMENTS PRATIQUES :

Flûte Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone,
Tuba, Cor, Percussions.

FACTURATION :

Une facture est envoyée chaque trimestre.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Prendre contact avec le secrétariat du SIVU :
E-mail : contact@musicartois.fr
Tél. : 03 21 24 56 55 le lundi de 9h15 à 11h15



**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de Musique de l'Artois »
3, rue du Général Leclerc—62161 MAROEUIL**